

2) Construction ou reconstruction de l'intersection d'une partie de la route 208 et du chemin de Hyatt's Mills, situés en la Municipalité de Compton, dans la circonscription électorale de Saint-François, selon le plan 622-98-FO-038 (projet 20-6173-9166) des archives du ministère des Transports;

3) Construction ou reconstruction de l'intersection d'une partie de la route 148 et du chemin Crégheur, situés en la Municipalité de Pontiac, dans la circonscription électorale de Pontiac, selon le plan 622-96-KO-004 (projet 20-6672-9519) des archives du ministère des Transports;

4) Construction ou reconstruction d'une partie de la route 158 également désignée Rang de la Rivière-Nord, située en la Ville de Saint-Lin-Laurentides, dans la circonscription électorale de Rousseau, selon le plan AA-20-6571-8690 A (projet 20-6571-8690A) des archives du ministère des Transports.

QUE les dépenses inhérentes soient payées par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

35501

Gouvernement du Québec

### **Décret 64-2001, 24 janvier 2001**

CONCERNANT le maintien des services essentiels en cas de grève dans certains services publics

ATTENDU QU'en vertu de l'article 111.0.17 du Code du travail (L.R.Q., c. C-27) le gouvernement peut, sur recommandation du ministre du Travail, s'il est d'avis que dans un service public une grève pourra avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique, ordonner à un employeur et à une association accréditée de ce service public de maintenir des services essentiels en cas de grève;

ATTENDU QUE les municipalités et la régie intermunicipale, les établissements et la régie régionale de la santé et des services sociaux, les entreprises, le responsable d'une centrale de coordination des appels des personnes et des établissements qui demandent des services d'ambulance, qui n'est pas visé au paragraphe 2<sup>o</sup> de l'article 111.2 et l'organisme mandataire de l'État mentionnés à l'annexe du présent décret constituent des services publics au sens de l'article 111.0.16 du Code du travail, modifié par l'article 59 du chapitre 40 des lois de 1999;

ATTENDU QU'une grève dans ces services publics pourrait avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État au Travail et à l'Emploi et ministre du Travail:

QUE les services publics et les associations accréditées mentionnés à l'annexe du décret maintiennent des services essentiels en cas de grève;

QU'une association de salariés, accréditée à l'égard d'un groupe de salariés actuellement représenté par l'association mentionnée en annexe, soit soumise à la même obligation;

QUE ce décret entre en vigueur le jour où il est pris;

QU'il soit publié à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

**ANNEXE****1. Des municipalités et une régie intermunicipale**

Ville de Baie-d'Urfé	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4407 AM-1005-0123
Municipalité de Beaux-Rivages	Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN) AM-1005-0179
Municipalité de Brigham	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4389 AM-1004-9724
Ville de Carleton–Saint-Omer	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Carleton–Saint-Omer (CSN) AQ-1005-0203
Municipalité Des Ruisseaux	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4381 AM-1004-9419
Ville de Dollard-des-Ormeaux	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4398 AM-1005-0091
Municipalité d'Évain	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2623 AM-1002-7056
Ville de Fermont	Métallurgistes unis d'Amérique, local 5778 (FTQ–CTC) AQ-1004-4077 AQ-1003-3135
Municipalité de Kiamika	Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN) AM-1005-0143
Municipalité de L'Ange-Gardien	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4394 AM-1005-0097
Ville de L'Assomption	Syndicat des employés de Ville de L'Assomption (CSN) AM-1004-9635
Ville de Lachine	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 999 AM-1004-9889
Ville de Lachine	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2288 AM-1004-9890
Ville de Lebel-sur-Quévillon	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1293 AM-1000-9316
Ville de Montréal Service du personnel, Division des relations de travail	Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal AM-1002-8133
Ville de Montréal, Service du personnel, Division des relations de travail	Syndicat professionnel des ingénieurs de la Ville de Montréal et la Communauté urbaine de Montréal AM-1001-6646

Ville de Montréal, Service du personnel, Division des relations de travail	Association des contremaîtres municipaux Employés de la Ville de Montréal inc. AM-1001-6644
Ville de Montréal, Service du personnel, Division des relations de travail	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 301 AM-1001-6357
Régie intermunicipale de l'eau Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch	Syndicat national des employés municipaux de Tracy AM-1002-4239
Ville de Rigaud	Regroupement des travailleurs (euses) du Québec AM-1004-9714
Ville de Roxboro	Syndicat national des employés de la Ville de Roxboro AM-1000-9526
Municipalité de Saint-Charles-Borromée	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4367 AM-1004-9123
Municipalité de Saint-Côme-Linière	Syndicat des employés municipaux de Beauce (CSD) AQ-1004-9778
Municipalité de Saint-Élie-d'Orford	Union des employés et employées de service, section locale 800 AM-1004-9653
Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4401 AQ-1004-9984
Municipalité de Saint-Malachie	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3664 AQ-1004-1770
Paroisse de Sainte-Hélène-de-Breakeyville	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4408 AQ-1005-0074
Ville de Sorel-Tracy	Syndicat des employés municipaux de Sorel (CSN) AM-1004-9827
Ville de Sorel-Tracy	Syndicat des fonctionnaires municipaux de Sorel (CSN) AM-1004-9840
Ville de Sorel-Tracy	Syndicat national des employés municipaux de Tracy AM-1004-8851
Municipalité de Terrasse-Vaudreuil	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité Terrasse-Vaudreuil (CSN) AM-1002-6034
Municipalité de Val-Barrette	Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN) AM-1005-0144
Ville de Val-d'Or	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 128 AM-1000-9674

**2. Des établissements et une régie régionale de la santé et des services sociaux**

Association d'Entraide Ville-Marie inc.	Les infirmières et infirmiers unis inc. AM-1002-3134
Central Park Lodges ltd	Syndicat des travailleuses(eurs) de Les Jardins Laval (CSN) AQ-1004-6553
Central Park Lodges ltd	Syndicat des travailleuses(eurs) de Les Jardins Laval de Lévis (CSN) AQ-1004-6554
Central Park Lodges ltd	Fraternité internationale des travailleurs industriels, local 349-A (SIPMC) AM-1004-9962
Centre de crise de Québec inc.	Syndicat des travailleuses et travailleurs du Centre de crise de Québec (CSN) AQ-1003-8820
Domaine Cascade	Syndicat démocratique des salariés-es du Domaine Cascade (CSD) AQ-1003-9504
Gestion Le Roy Pavillon De La Sagesse	Syndicat des salariés-es du Pavillon De La Sagesse AM-1002-7408
Maison des Aînés(es) enr.	Union des employés et employées de service, section locale 800 AM-1002-6245
Maison Réalité inc.	Syndicat des personnes salariées de la Maison Réalité (CSN) AM-1002-1730
Manoir Fortin 2430-4065 Québec inc	Regroupement des travailleurs(euses) du Québec AM-1005-0040
Manoir Sully inc. 2948-7097 Québec inc.	Syndicat des travailleuses et travailleurs du Manoir Sully (CSN) AQ-1004-3019
Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal Centre	Syndicat des professionnel (les) de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal Centre AM-1002-6512
Résidence Le Monastère Société en commandite enr.	Vitriers travailleurs du verre local 1135 du Conseil de district 97 (SIPMC) AM-1004-9712
Résidence Le Riverain inc.	Union des routiers, brasseries, liqueurs douces et ouvriers de diverses industries, local 1999 (Teamsters) AM-1004-9882
Société de réadaptation et d'intégration communautaire	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AQ-1004-0524
Société en commandite Jacques L'Abadie	Syndicat des travailleurs(euses) Des Jardins de Laval (CSN) AQ-1003-9987

3217221 Canada inc.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM-1002-9303
9087-9073 Québec inc.	Association des employées de la Résidence Nouvel Âge (FISA) AQ-1004-9576
9002-9620 Québec inc.	Syndicat des travailleuses et travailleurs en centre d'hébergement (CSN) AM-1004-9969
9034-5323 Québec inc. (Les immeubles MARNO inc.)	Syndicat des travailleuses de la Résidence L'émeraude (CSN) AQ-1004-2196
9081-9442 Québec inc. Résidence Notre-Dame	Fraternité internationale des travailleurs industriels, local 349-A (SIPMC) AM-1004-9779

### 3. Une entreprise de transport par autobus

Autobus Citadelle inc.	Association des chauffeurs du transport adapté La Citadelle AQ-1004-8702
------------------------	---

### 4. Une entreprise qui exploite ou entretient un système d'aqueduc, d'égout, d'assainissement ou de traitement des eaux

Les Produits Chimiques Expro inc.	Syndicat national des produits chimiques de Valleyfield (CSN) AM-1000-8 779
-----------------------------------	--

### 5. Une entreprise d'incinération de déchets ou d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de traitement, de transformation ou d'élimination d'ordures ménagères, de déchets biomédicaux, d'animaux morts impropres à la consommation humaine ou de résidus d'animaux destinés à l'équarrissage

Intersan inc. Canadian Waste Services	Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, local 509 AQ-1005-0199
--	--

### 6. Une entreprise de transport par ambulance et le responsable d'une centrale de coordination des appels des personnes et des établissements qui demandent des services d'ambulance, qui n'est pas visé au paragraphe 2<sup>o</sup> de l'article 111.2

Ambulances Abitémis	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM-1004-9665
9089-5442 Québec inc.	Rassemblement des employés techniciens ambulanciers de la Mauricie (FSSS-CSN) AQ-1004-9876

### 7. Un organisme mandataire de l'État

Institut national de santé publique du Québec	Syndicat des professionnelles et professionnels du laboratoire de santé publique du Québec AM-1004-9765
--	--